

La présidente

Paris, le 24 septembre 2021

Monsieur le préfet,
Madame la sous-préfète,

Nous avons été informés que l'enquête publique relative au projet de construction d'une usine de batteries électriques pour automobiles à Douvrin a été ouverte le lundi 6 septembre 2021. Auparavant, la CNDP a nommé le 28 juillet la garante et le garant de la concertation continue, devant assurer une mission d'information et de participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique conformément à l'article L.121-14 du code de l'environnement.

Cependant, la date d'ouverture de l'enquête a été avancée, sans que la garante et le garant en aient été informés par le responsable de projet. Aussi, je tiens à vous informer qu'il ne leur sera pas possible de produire un bilan de la concertation de suivi, ce qui constituera donc une pièce manquante au dossier d'enquête publique. En effet, comme vous devez le savoir, l'article R.121-11 du code de l'environnement dispose que "Lorsqu'un garant a été désigné après un débat public ou une concertation préalable en application de l'article L. 121-14, son rapport final et, le cas échéant, ses rapports intermédiaires, sont publiés sur le site internet de la Commission nationale du débat public. Le rapport final est joint au dossier d'enquête publique ou de participation par voie électronique prévue à l'article L. 123-19." Le public, dans le cadre de l'enquête publique, ne disposera donc que du bilan de concertation préalable et de la réponse d'ACC en tirant les enseignements.

De par la loi, la mission de la garante et du garant s'est terminée le 6 septembre, date de l'ouverture de l'enquête publique. Ils ne garantiront pas les phases ultérieures de la concertation, conformément aux dispositions du code de l'environnement. Je vous encourage néanmoins fortement ainsi qu'ACC à mettre en œuvre dans la finalisation du projet les engagements pris auprès du public en réponse aux recommandations des garant.e.s.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le préfet, Madame la sous-préfète, l'expression de ma considération très distinguée *et avec amical souvenir*



Chantal JOUANNO

Monsieur Georges-François Leclerc
Préfet de la région Hauts-de-France

Madame Chantal Ambroise
Sous-préfète de l'arrondissement de Béthune

Copie à

Yann VINCENT, directeur général ACC

Anne GIRAULT et Etienne BALLAN, garant.e.s de la concertation continue

Anne-Marie ROYAL, déléguée de région CNDP - Hauts-de-France

[la commission nationale du débat public](http://la.commissionnationaledudebatpublic.fr)

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France - T. +33 1 40 81 12 63 - chantal.jouanno@debatpublic.fr
debatpublic.fr